

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 18 avril 2016

Le **18 avril 2016** à 20h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la Maison de Pays à Bologne, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : M. MAILLOT Denis, Président, Mmes : ACHINI Agnès, ALBAR Patricia, BAUSSMAYER Arlette, DORE Marie-Thérèse, HALTZ Hélène, HURAUX Carine, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, MARTINOT Yolande, VAUTHIERS Chantal, WYSOCKI Annie, MM : COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DEMERSON PASCAL, DERREZ Jean Pierre, DESPREZ Christian, FLEURY Terry, JOURDE Jean Marie, KUHNER Gilbert, LAMONTRE Jean François, LEBOBE Thierry, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, MERGER François, NOIROT Luc, PASQUIER Jean-Michel, PAULIN Michel, PELLOUARD Laurent, PIERRE Nicolas, POINSOT Patrick, REMY Claude, ROY Jean-Yves, RUBINI Jacky, VOIRIN Patrice

Etaient Excusé(es) ayant donné procuration : Mmes : CATTANI Annick à Mme VAUTHIERS Chantal, REY-COUTURIER Emmanuelle à M. MAILLOT Denis

Etaient Excusé(s) : MM : CONTAL FABIEN, DIEUDONNE Jean-Paul

- **Présentation du SCoT par le Président du syndicat mixte du Pays de Chaumont**

Mrs Stéphane MARTINELLI et Jacky BOICHOT, accompagnés du chargé de mission du Pays de Chaumont ont présenté les tenants et aboutissants du Schéma de Cohérence Territorial porté par le syndicat mixte du Pays de Chaumont.

- **Approbation procès-verbal du 16/12/2015**

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu de la séance du 16 décembre 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- **Finances**

Le Président présente les comptes administratifs 2015 ainsi que les projets de budgets 2016 approuvés par les membres du Bureau.

Il précise quelques points financiers :

Le budget de la MARPA relevant du CIAS est excédentaire en 2016. Le Président rappelle que la MARPA doit rembourser à la CCBBVF un emprunt encaissé à tort au niveau de sa section d'investissement. En effet, seule la CCBBVF, propriétaire du bâtiment, est habilitée à effectuer des travaux d'investissement sur la MARPA. Toutefois, les règles comptables ne permettent pas de transférer l'excédent d'investissement de ce budget.

Le Président ajoute qu'il existe désormais une liste d'attente pour l'attribution des logements individuels. Il précise que la création de cet établissement, désormais excédentaire, a permis l'embauche de 8 agents.

Au niveau du **budget principal 2016** de la communauté de communes, celui-ci est présenté avec des

travaux d'investissement financés avec les fonds propres de l'intercommunalité. Une baisse de la fiscalité est également prévue.

A noter dans la section investissement : vente de deux parcelles sur la zone d'activité de Bologne, reprise du programme de travaux arrêté en 2015, à savoir : première phase de travaux dans le bâtiment BEAUSOLEIL à Froncles, donné par HAMARIS, avec création d'une micro-crèche, achat d'équipements divers pour les services techniques...

M. DERREZ regrette que la baisse des taux de fiscalité ne soit pas identique à la hausse effectuée l'an passé.

M. MAILLOT souligne qu'il est important de maintenir un programme d'investissement en 2016 démontrant à l'agglomération de Chaumont que le territoire a des besoins en matière de services à la personne. Il rappelle que ce programme est réalisé en autofinancement. Il ajoute qu'une « réserve » est également prévue en section de fonctionnement permettant à la communauté de communes de bénéficier d'un fonds de roulement minimal. Ainsi, la baisse des recettes fiscales validée par le Bureau est proposée à hauteur de 15 %.

Adoption des comptes de gestion 2015 (rapport n°2016.04.B.01)

Le conseil communautaire, sur proposition du Président adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2015 tels que présentés.

Adoption des comptes administratifs 2015 (rapport n°2016.04.B.02)

Le 1^{er} Vice-Président, après délibération, soumet au vote les comptes administratifs de l'année 2015 qui s'établissent comme suit :

ZAE LA ROCHELOTTE		RESULTATS DE CLOTURE				
		Année 2015				
Section	Dépenses	Recettes	Résultats	report n-1	Total au 31/12/15	
Fonctionnement	115 342,74 €	127 038,99 €	11 696,25 €	- 4 722,04 €	6 974,21 €	
Investissement	43 577,05 €	96 285,32 €	52 708,27 €	- 40 862,26 €	11 846,01 €	
Total	158 919,79 €	223 324,31 €	64 404,52 €	- 45 584,30 €	18 820,22 €	
				Solde	18 820,22 €	
Restes à réaliser						
Section	Dépenses	Recettes	Résultats		TOTAL avec RAR	
Fonctionnement			- €		6 974,21 €	
Investissement	18 294,01 €		- 18 294,01 €		- 6 448,00 €	
Total	18 294,01 €	- €	- 18 294,01 €		526,21 €	
					526,21 €	

Le compte administratif du budget annexe de la ZAE La Rochelotte est approuvé à l'unanimité hors présence du président.

BUDGET PRINCIPAL CCBBVF					
RESULTATS DE CLOTURE					
Année 2015					
Section	Dépenses	Recettes	total 2015	report n-1	Total cumulé
Fonctionnement	2 231 269,66 €	2 825 523,16 €	594 253,50 €		594 253,50 €
Investissement	633 664,59 €	1 063 936,73 €	430 272,14 €	- 634 940,37 €	- 204 668,23 €
Total	2 864 934,25 €	3 889 459,89 €	1 024 525,64 €		
				Solde	389 585,27 €
Restes à réaliser					TOTAL
Section	Dépenses	Recettes	Total	avec RAR	
Fonctionnement			- €	594 253,50 €	
Investissement	90 640,00 €	75 965,50 €	- 14 674,50 €	- 219 342,73 €	
Total	90 640,00 €	75 965,50 €	- 14 674,50 €	374 910,77 €	

Le compte administratif du budget principal de l'année 2015 est approuvé à l'unanimité hors présence du Président.

Affectation des résultats 2015 (rapport n°2016.04.B.03)

Le Président propose d'affecter ensuite les résultats 2015 au budget primitif 2016, comme suit :

Budget annexe la Rochelotte :

Excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2015 : 6 974.21 €

Besoin d'investissement constaté après restes à réaliser 2015 : 6 448.00 €

Soit un solde à reporter en excédent de fonctionnement de 526.21 €

Budget principal

Excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2015 : 594 253.50 €

Besoin d'investissement constaté après restes à réaliser 2015 : 219 342.73 €

Soit un solde à reporter en excédent de fonctionnement de 374 910.77 €

Ces affectations de résultat sont approuvées à l'unanimité.

Fixation des taux de fiscalité directe locale 2016 (rapport n°2016.04.B.04)

Le Président soumet la fixation des taux de fiscalité directe locale 2016 arrêtés comme suit, à l'approbation du conseil communautaire :

Taxe d'habitation : 7.71 %

Taxe foncier (bâti) : 8.03 %

Taxe foncier (non bâti) : 12.66 %

CFE : 7.21 %

TPZ / 16.59%

Ces taux sont adoptés par 33 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

Adoption des budgets primitifs 2016 (rapport n°2016.04.B.05)

Le Président soumet ensuite les budgets primitifs à l'approbation des délégués communautaires.

Le budget annexe ZAE de la Rochelotte est adopté à l'unanimité.
Le budget primitif 2016 est adopté par 33 voix pour et 6 abstentions.

- **Avis sur périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de l'agglomération de Chaumont, de la communauté de communes du bassin de Bologne Vignory Froncles et de la communauté de communes du bassin Nogentais (rapport n°2016.04.B.06)**

M. Patrice VOIRIN indique que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), tel qu'il a été adopté par la CDCI, a été arrêté le 29 mars 2016 et sa mise en œuvre est d'ores et déjà engagée.

En effet, à compter de l'adoption du schéma et au plus tard au 15 juin 2016, les arrêtés de projet de périmètre des intercommunalités définies par le SDCI doivent être notifiés aux communes, pour accord et aux communautés de communes ou d'agglomération pour avis.

L'accord des organes délibérants doit être exprimé par 50% des communes représentant 50% de la population totale, cette majorité devant comprendre la commune dont la population est supérieure au 1/3 de la population totale.

Concernant la communauté de communes du bassin de Bologne Vignory Froncles, l'arrêté portant projet de périmètre comprend la communauté de communes ainsi que la communauté d'agglomération de Chaumont et la Communauté de Communes du bassin Nogentais.

Cet arrêté préfectoral (n°909 du 04 avril 2016) est soumis à l'avis du conseil communautaire. En l'absence de délibération dans un délai de 75 jours à compter de la réception du courrier (reçu le 07/04/2016 soit jusqu'au 21 juin 2016) de M. le Préfet, l'avis sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le projet d'arrêté préfectoral portant sur le périmètre de la future agglomération de Chaumont est adopté à la majorité, par 35 voix pour et 4 voix contre.

- **Rapport sur table : Création d'un groupement de commandes pour la préparation et l'accompagnement à une fusion d'établissements publics de coopération intercommunale.**

Le Président indique avoir reçu ce jour une proposition de la communauté d'agglomération de Chaumont concernant la création d'un groupement de commandes pour retenir un bureau d'études permettant d'accompagner la fusion des trois intercommunalités à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition et décide :

- **d'Approuver** le principe de la création d'un groupement de commandes entre l'Agglomération de Chaumont, la Communauté de communes du Bassin de Bologne-Vignory-Froncles et la Communauté de communes du Bassin Nogentais pour la réalisation d'études pluridisciplinaires en vue de la préparation et de l'accompagnement à une fusion d'établissements publics de coopération intercommunale ;

- **d'Autoriser** Monsieur la Président ou son représentant à signer la convention constitutive correspondante et tout acte s'y rapportant ;
- **de Désigner** deux membres à voix délibérative (un membre titulaire et un membre suppléant) issus de la Commission d'appel d'offres de la communauté ayant vocation à siéger au sein de la commission du groupement ;
- **d'Approuver** le principe du recours au scrutin public pour ces nominations ;

Sont ainsi désignés à l'unanimité, à mains levées :

M. Jean-Yves ROY - titulaire

M. Patrice VOIRIN - suppléant

- **Désignation de représentants dans le collège public du comité de programmation LEADER (rapport n°2016.04.B.07)**

M. Jean-Yves ROY indique que la commission permanente de la Région Grand Est a confirmé la sélection des territoires retenus pour porter le programme LEADER. Ainsi, il est nécessaire de constituer un comité de programmation, instance décisionnelle du programme LEADER, composé d'un collège public et d'un collège privé conformément aux règles européennes.

Après avoir précisé la constitution de ce collège, le Vice-Président propose que les représentants de la communauté de communes soient membres du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont et donc de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant du collège public au comité de programmation LEADER, qui représenteront le territoire de la Communauté de Communes du bassin de Bologne Vignory Froncles.

Le Président propose les candidatures de M. Patrice VOIRIN, délégué titulaire et M. Jean-Yves ROY, délégué suppléant.

Après délibération, cette proposition est retenue à l'unanimité.

- **Autorisation de signature d'actes authentiques ventes parcelles zone d'activité de Bologne (rapport n°2016.04.I.01)**

Le Président fait part de deux compromis signés pour la vente de parcelles situées à la zone d'activité de Bologne. Il précise que ces ventes peuvent faire l'objet d'actes authentiques rédigés par la Communauté de Communes.

M. Maillot indique que les articles L 1311-13 et L 1311-14 du CGCT disposent notamment que les présidents des établissements publics regroupant des collectivités territoriales sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au recueil des hypothèques, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux passés en la forme administrative par ces établissements publics.

Le président de l'établissement public assure ainsi une fonction « notariale » dans la transaction à laquelle l'établissement est partie prenante.

En conséquence, lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification précitée, l'établissement public, partie à l'acte, est représenté, lors de la signature de l'acte, par un vice-président dans l'ordre de nomination.

Ainsi, il est proposé d'autoriser M. Jean-Yves ROY, 1^{er} Vice-Président de la communauté de communes à signer les futurs actes authentiques de ventes de parcelles, à la zone d'activité de Bologne. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

- **Adhésion de la commune de CHAMPIGNEULLES EN BASSIGNY au SMICTOM Centre (rapport n°2016.04.VI.01)**

Le Président fait part de la décision du SMICTOM Centre Haute-Marne d'accepter à l'unanimité l'adhésion de la commune de CHAMPIGNEULLES EN BASSIGNY au syndicat.

La communauté de communes, adhérente au syndicat, dispose d'un délai de trois mois (jusqu'au 1^{er} mai 2016) pour accepter par délibération cette adhésion. Au-delà de ce délai, l'accord sera réputé acquis.

Ainsi, le Président soumet cette adhésion à l'accord du conseil communautaire. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

- **Questions diverses**

Aucune question diverse n'étant posée la séance est levée.